



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 13 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-213100662-20231213-DLCM2023_106-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 décembre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BUIGUES.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2023-106 ENVIRONNEMENT : Avis du Conseil municipal sur le projet de création d'un crématorium pour animaux de compagnie par la société S.A.D sur le territoire de la commune

Rapporteur : Madame Véronique ANDREU

ADOPTE

Votants : 26	Abstentions : 0	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Véronique ANDREU, 1^{ère} conseillère déléguée, énonce que par courriel en date du 06 octobre 2023, la Préfecture de la Haute-Garonne a saisi la commune concernant le projet de création d'un crématorium pour animaux de compagnie par la société S.A.D dans la zone d'activités des Turquès. Un avis d'ouverture de participation du public par voie électronique (PVE) et un arrêté d'ouverture de PVE relatifs au projet ont été transmis à la commune de Bessières. Cette participation du public par voie électronique se déroule du 02 novembre 2023 au 1^{er} décembre 2023 inclus. L'affichage de l'avis au public au sein de la mairie a été effectué le 09 octobre 2023.

Madame ANDREU énonce que l'avis du Conseil municipal sur ce dossier doit être rendu avant le 16 décembre 2023.

La présente délibération a donc pour objet de formuler cet avis motivé sur le dossier réceptionné. Madame ANDREU énonce que le dossier complet concernant ce projet de création d'un crématorium pour animaux de compagnie par la société S.A.D est disponible sur le site de la Préfecture de la Haute-Garonne via le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/PPVE-projet-de-creation-d-un-crematorium-animalier-societe-S.A.D-a-Bessieres>

Madame ANDREU énonce qu'à l'issue de la consultation du public par voie électronique, le préfet statue sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société S.A.D par arrêté d'autorisation ou de refus du projet au vu des résultats de la participation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 1^{ère} CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code de l'environnement ;

- **APPROUVE** le projet de création d'un crématorium pour animaux de compagnie par la société S.A.D dans la zone d'activités des Turquès, au sein de la commune ;
- **APPROUVE** le dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) déposé par la société S.A.D et mis à disposition du public du 02 novembre 2023 au 1^{er} décembre 2023, disponible via le lien internet mentionné ci-dessus ;
- **DIT** qu'aucune remarque et réserve n'ont été émise par les membres du Conseil municipal ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 15/12/2023

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 15/12/2023